

MAIRIE
DE
LONS-LE-SAUNIER

CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT
DU JURA



IA/SM

Arrêté P.2020-027

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à Monsieur Geoffrey VISI



Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier

- VU les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,
- VU la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Adjointes au Maire a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de Monsieur **Geoffrey VISI**, Conseiller Municipal,
- CONSIDÉRANT que tous les Adjointes sont déjà titulaires d'une délégation de fonctions,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions à **Monsieur Geoffrey VISI**, Conseiller Municipal, pour les affaires relevant du cadre de Vie.

Article 2 : **Monsieur Geoffrey VISI** sera chargé, sous l'autorité du Maire, des mobilités, de l'environnement, de la végétalisation, de l'énergie, de la chaufferie bois, des nuisances sonores et de la gestion des Ressources.

Il participera au Groupe de Travail « Voirie – Urbanisme – Espaces Verts – Transition Écologique – Travaux et Sécurité ».

Article 3 : **Monsieur Geoffrey VISI** participera, en tant que titulaire, aux réunions du Conseil Exécutif.

Article 4 : La présente délégation est donnée pour la durée d'un an, renouvelable, après entretien que le Maire aura individuellement avec l'intéressé.

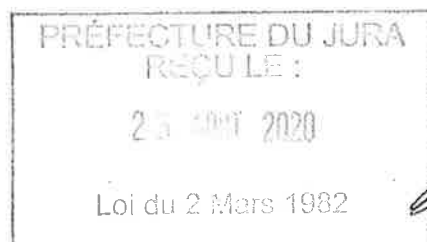
Article 5 : Madame la Directrice Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable Public.

Signature :



Paraphe :

GV



Lons-le-Saunier, le 6 juillet 2020

Le Maire,



Jean-Yves RAVIER